

<p><b>Date Convocation</b> 18/02/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 18/02/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>17</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>04</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>06</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>17</b>	- procurations	<b>04</b>	- absents	<b>06</b>	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>17</b>								
- procurations	<b>04</b>								
- absents	<b>06</b>								

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE**

### **Rapporteur : Brigitte GIGOU**

Pour mémoire, le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour l'année 2024 fut :

- Pour les élèves (57) de l'école élémentaire Notre Dame : 357.10€ par élève accueilli
- Pour les élèves (31) de l'école maternelle Notre Dame : 1432.30€ par élève accueilli

Soit un montant total pour l'année 2024 de : 64 756 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'association signé entre l'état et la direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique le 21 août 1986, et les différents avenants s'y rapportant.

Considérant que le coût d'un élève de maternelle de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2024 de 1 863.9 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques),

Considérant que le coût d'un élève d'élémentaire de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2024 de 430.4 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques),

Considérant que les effectifs de l'ensemble Notre Dame du Port à la rentrée de septembre 2024 étaient de 44 enfants en maternelles, répartis dans deux classes et 58 enfants d'élémentaires répartis dans trois classes,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 POUR, 1 ABSTENTION : Emmanuel MAILLARD) :**

- **FIXE** le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour 2025 de la manière suivante :
  - Pour les élèves (58) de l'école élémentaire Notre Dame : 430.4 € par élève accueilli
  - Pour les élèves (44) de l'école maternelle Notre Dame : 1 863.9 € par élève accueilli

**Soit un montant total pour l'année 2025 de 106 974.8 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU